



Compte-rendu de réunion du Comité de Pilotage
Lancement du programme ZNIEFF-Mer en Guyane

Date : mardi 11 février 2014

Lieu : salle de réunion de l'IRD, Cayenne

Étaient présents :

NOM Prénom	Structure
ARTERO Céline	ONCFS
BANNIS Erick	Direction Pôle Technique de Kourou
BATHILDE Alex	Comité du tourisme
BERTHELEMY Nathan	Conservatoire du littoral
BERZINS Rachel	ONCFS
BORDIN Amandine	GEPOG/Secrétariat scientifique ZNIEFF-Mer
DELVAUX Hélène	DEAL Guyane
de PRACONTAL Nyls	GEPOG
DOSREIS Virginie	KWATA
DURANTON Joël	DEAL Guyane
EDWIGE Hugues	Maire adjoint de Rémire-Montjoly
ENTRAYGUES Mathieu	ONCFS
FOURNIER Didier	DRRT
GARDEL Antoine	CNRS
KELL Laurent	WWF
LACORDELLE Grégory	Conseil Général
LE DORTZ Edern	Direction de la Mer
NORTON DANÉY-de-MARCILLAC Gwladys	Direction de l'Aménagement mairie de Cayenne
PAILLOUX Thomas	Action de l'Etat en Mer
PANCHOUT Julien	SGAR/Préfecture
PINEAU Kévin	RNN Grand-Connétable
ROUSSEAU Yann	CNRS Guyane
THOME Bruno	Shell
THONNEL Audrey	Biotope
VARVOIS Christophe	Responsable urbanisme Rémire-Montjoly
VERMEULEN Thomas	Action de l'Etat en Mer
VILLETARD Matthieu	DEAL Guyane
VIRAYIE Sylvie	Mairie de Cayenne
VOGT Joachim	Shell

Sont excusés:

BLAISE Eugène, Mairie d'Awala-Yalimapo
 CERDAN Philippe, Hydreco
 CHEVALLIER Damien, CNRS-IPHC

PUSINERI Claire, OSL
 VIGOUROUX Régis, Hydreco

Introduction et Présentation

Joël Duranton, Directeur adjoint de la DEAL Guyane, et Hélène Delvaux, chargée de mission Biodiversité marine à la DEAL Guyane, ouvrent cette réunion en présentant le programme d'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et son application en Guyane pour le milieu marin. Hélène Delvaux rappelle son contexte, présente l'opérateur technique retenu pour assurer l'inventaire et les grands points de la démarche.

L'inventaire ZNIEFF a été lancé en métropole en 1982 par le Ministère de l'Environnement puis appliqué au domaine marin en 1990 et étendu aux Départements d'Outre-Mer en 1995. Une phase de test de l'inventaire ZNIEFF-mer a été réalisée en Guyane en 1997 (Plage des Hattes et Pointe Isère, Battures de Malmanoury et Iles du Grand et Petit Connétable). Cependant, les résultats ont mis en évidence un réel manque de connaissance sur le milieu marin guyanais ne permettant pas la délimitation de ZNIEFF en mer. En 2009, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et la DIREN ont réalisé une Analyse Stratégique Régionale (ASR) afin de dresser un état des lieux des connaissances du domaine marin et d'identifier les enjeux associés. Ceci a permis d'établir des listes d'espèces (poissons, oiseaux et mammifères marins) qui ont été validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). D'autres études ont ensuite été lancées par l'AAMP et la DEAL en 2010 et 2011 sur les habitats et les espèces permettant aujourd'hui de disposer de connaissances suffisantes pour débiter officiellement un inventaire des ZNIEFF-Mer en Guyane.

La DEAL est en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet, sa coordination technique, administrative et financière au niveau régional. L'opérateur technique retenu pour assurer le secrétariat scientifique de la mise en œuvre de l'inventaire est le Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane (GEPOG). Ce secrétariat est assuré par Amandine Bordin qui bénéficie de l'appui technique et de l'expertise de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Grand-Connétable.

Amandine Bordin présente la démarche de l'inventaire ZNIEFF-mer en Guyane en rappelant tout d'abord la définition d'une ZNIEFF puis en présentant l'organisation de l'inventaire au niveau national et régional. La chargée de mission expose ensuite plus précisément les actions qui seront menées en Guyane pour la délimitation des zones ainsi que le calendrier prévisionnel (cf. pièce jointe).

La méthodologie de l'inventaire a été mise en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et celle-ci se base sur deux principaux ouvrages : le guide méthodologique pour l'inventaire ZNIEFF en milieu marin (Simian *et al.*, 2009) ainsi que le bilan méthodologique et mise en place des ZNIEFF Mer dans les DOM (Guillaume, 2000). En Guyane, la méthodologie s'appuie également sur celle appliquée pour l'inventaire des ZNIEFF-Terre qui s'est récemment achevé (Bureau d'études Biotope). La DEAL et le GEPOG sont aussi en contact avec le chargé de mission ZNIEFF-Mer du Service du Patrimoine Naturel (SPN) du MNHN afin d'orienter la démarche et répondre aux questions d'ordre technique.

Les actions seront réalisées sur une durée de 12 mois, de janvier 2014 à janvier 2015. Elles comprennent :

- L'état des lieux, la compilation et l'expertise de la validité des données existantes ;
- L'animation de groupes d'experts pour l'établissement de listes régionales d'espèces et d'habitats déterminants ;

- La délimitation des ZNIEFF-Mer après recoupement de ces listes et des données récoltées puis leur saisie en ligne (outil du MNHN) ;
 - La rédaction de fiches descriptives des ZNIEFF-Mer et la communication autour du projet.
- En fin de programme, les résultats obtenus permettront d'identifier les nouvelles zones à prospector dans la perspective de la poursuite de l'inventaire. Le secrétariat scientifique listera et priorisera également les connaissances à enrichir.

Le CSRPN interviendra sur les aspects techniques et scientifiques de l'inventaire en validant plusieurs des étapes réalisées (établissement des listes, référentiel taxonomique, proposition de zones et fiches descriptives). La validation finale de la démarche au niveau national est réalisée par le MNHN.

La DEAL souligne également l'importance du Comité de Pilotage dans le cadre de ce programme. Celui-ci sera réuni trois à quatre fois au cours de cette année de travail pour accompagner et suivre le déroulement de la démarche globale.

Questions et échanges

La réunion se poursuit par un échange entre le CoPil, la DEAL et le GEPOG sur des questions d'ordre technique mais aussi par rapport à la politique d'aménagement du territoire.

Constitution du CSRPN et relation avec le MNHN

Audrey Thonnel (Bureau d'Etudes Biotope), souligne le manque d'experts du milieu marin au sein du CSRPN, pouvant être problématique lors des différentes étapes de validation scientifique. Le secrétariat scientifique indique que le manque d'experts sur certains groupes taxonomiques est en effet évident et que la consultation d'experts extérieurs est pour cela envisagée. La DEAL précise que l'inventaire concerne en priorité les quatre principaux groupes taxonomiques (mammifères marins, oiseaux, reptiles et poissons) où les connaissances sont les plus riches en Guyane.

Laurent Kelle (WWF) demande si la démarche ZNIEFF-mer interviendra dans l'accompagnement de la mission « La Planète Revisitée » du MNHN prévue pour 2014. La DEAL précise que l'objectif de l'expédition du MNHN est d'établir un inventaire et de décrire de nouvelles espèces en se focalisant sur les invertébrés terrestres et marins. Si ce projet apportera de nombreuses et nouvelles informations sur ces communautés, le temps nécessaire à ce travail d'identification (parfois plusieurs années) ne correspond pas en revanche au calendrier de mise en œuvre de la démarche ZNIEFF-Mer. Ces données constitueront des informations importantes à intégrer ultérieurement lors des futures phases de modernisation des ZNIEFF-Mer. Le secrétariat scientifique précise toutefois que les experts de cette expédition seront consultés.

Audrey Thonnel souligne l'importance de contacter rapidement le MNHN au sujet de l'intégration de nouvelles espèces dans le référentiel taxonomique, étape nécessitant un temps de validation souvent non négligeable et qui s'est révélée problématique pour les ZNIEFF-Terre.

Limites géographiques de l'inventaire ZNIEFF-Mer

Antoine Gardel (CNRS) demande quelle est la limite en amont (littoral et fleuves) de prise en compte des ZNIEFF-mer et quelle est l'intégration des habitats très mobiles du type bancs de vase.

La DEAL et le secrétariat scientifique précisent que la zone géographique d'application des ZNIEFF-Mer est l'ensemble du secteur constitué des eaux territoriales et de la Zone Economique Exclusive de la Guyane. Le SPN, par définition, distingue le marin du continental en fonction de la zone de salure et de dessalure des eaux (à défaut de disposer de suffisamment de données sur le sujet). Dans le cadre des ZNIEFF-Mer, la méthodologie est assez souple sur ces questions de frontière permettant de faire une simple approximation de cette limite. En Guyane, le secrétariat tentera de se baser sur des études de salinité (selon les données disponibles) afin de définir une limite approximative entre continental et marin. Dans les cas où la quantité de données de ce type se révèle insuffisante, les connaissances sur la distribution des espèces et une discussion avec les experts devront permettre de définir une limite fonctionnelle. Le secrétariat précise également qu'une espèce déterminante ZNIEFF-Terre peut être intégrée dans une liste d'espèce déterminante ZNIEFF-Mer et que les zones de ces deux inventaires peuvent se chevaucher.

Concernant les habitats mobiles, même s'il est préférable de définir un périmètre stable, une mention spéciale peut être précisée dans la fiche descriptive de la ZNIEFF sur la nécessité de réviser ultérieurement sa délimitation (avec un laps de temps plus ou moins défini), comme cela a été réalisé pour les ZNIEFF-Terre.

Laurent Garnier (PNRG) demande si un inventaire en zone profonde (talus continental) est prévu. La DEAL indique que si la zone d'application des ZNIEFF-Mer couvre toute la ZEE et donc le talus continental, il n'est pas prévu dans la phase actuelle de définition des ZNIEFF-Mer de procéder à de nouveaux inventaires ; mais de travailler à l'identification de ZNIEFF sur la base des connaissances existantes.

Joachim Vogt (Shell) demande jusqu'où (au large) ont été identifiées des ZNIEFF-Mer en métropole.

La DEAL répond qu'elle ne connaît pas la localisation de l'ensemble des ZNIEFF-Mer définies dans les départements métropolitains mais que la majorité doit certainement concerner la zone côtière.

Implication des ZNIEFF-Mer dans le développement de projets

La présence des collectivités locales a permis d'aborder des points en lien avec l'aménagement du territoire, en particulier sur les implications que peuvent entraîner ces inventaires sur la protection du littoral et sur le développement de projets.

La commune de Kourou s'interroge sur le lien et l'impact entre les ZNIEFF-Terre et les ZNIEFF-Mer, notamment sur les implications au niveau des activités terrestres adjacentes.

La DEAL rappelle que l'inventaire ZNIEFF constitue un outil de porter à connaissance permettant une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale lors de l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Il ne constitue donc pas une protection en lui-même et n'a pas de portée juridique directe.

La commune de Rémire s'inquiète des conséquences (contraintes) de l'éventuelle définition de ZNIEFF-Mer (sites de ponte des tortues marines) sur le développement de projets de protection du littoral, notamment sur la protection des habitats des riverains.

La DEAL rappelle, que pour les tortues marines, ces espèces sont depuis longtemps protégées intégralement par la réglementation nationale et que par conséquent la commune y est déjà soumise.

Laurent Kelle (WWF) demande quelle est la coordination des ZNIEFF-Mer avec le schéma minier marin.

La DEAL répond que la définition du schéma minier marin nécessite des connaissances minimales dont nous ne disposons pas pour le moment. L'inventaire des ZNIEFF-Mer contribue à combler une partie de ces lacunes.

Inventaire ZNIEFF dans les autres DOM

Joachim Vogt (Shell) demande quel est l'état d'avancement des ZNIEFF-Mer dans les autres DOM.

Le secrétariat scientifique et la DEAL répondent que la Martinique ne dispose d'aucun financement pour 2014 pour poursuivre le programme même si certains secteurs ont déjà été identifiés lors d'une étude préliminaire. En Guadeloupe, les inventaires sont très bien engagés mais la méthodologie adoptée ne suit pas la démarche nationale proposée par le MNHN. Sur l'île de La Réunion, le programme est en cours mais inclut une importante phase d'inventaires-terrain. En Guyane, aucune mission d'inventaire ne sera organisée ; l'inventaire des connaissances est effectué à partir d'une recherche bibliographique et d'une phase d'échange avec les experts. La prise de contact avec les DOM et certaines régions métropolitaines est envisagée afin d'échanger sur la méthodologie et les problématiques éventuelles.

Plusieurs membres du CoPil étant absents lors de cette réunion, il est donc prévu que le secrétariat scientifique prenne contact et se déplace afin de rencontrer ces structures. La date de la prochaine réunion du Comité de pilotage n'est pas encore définie, mais en fonction du calendrier prévisionnel celle-ci aura probablement lieu courant mai. Ce second rendez-vous permettra au secrétariat de tenir informé le CoPil des étapes réalisées (synthèse bibliographique, récupération des données et présentation des listes d'espèces et d'habitats déterminants), d'en faire le bilan puis de rappeler les étapes à venir.

La DEAL remercie les membres du CoPil pour leur présence et clôture la réunion.

Etabli par Amandine BORDIN, le 26 février 2014